



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

អង្គបុរេជំនុំជម្រះ

PRE-TRIAL CHAMBER
CHAMBRE PRELIMINAIRE

Declassified to Public

06 September 2012

សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ

Criminal Case File/ Dossier Pénal

លេខ/No: ០០១

ចុះថ្ងៃទី ២៤ ខែ ៧ ឆ្នាំ ២០០៧
Date/le...month/mois.....year/année


References
in separate
binder


លិខិតប្រគល់ឯកសារ

Acknowledgment of Service

<u>ឈ្មោះឯកសារ/ Document Title</u>
Mémoire en appel de l'ordonnance de placement en détention provisoire en date du 31 Juillet 2007
1- Annexe: 1,2,3,4,5,6,7 in Khmer Language 07 Copies
2- Référence: 9,10,11,12,14,15,18,19,20,21,22 in English Language 11 Copies
3- Référence: 25,27,28 in French Language 03 Copies
សរុបចំនួន: 21 ច្បាប់ / 21 Copies

ការិយាល័យទទួល Office	ឈ្មោះអ្នកទទួល Received by	ថ្នាក់: Position	ហត្ថលេខា signature	កាលបរិច្ឆេត Received Date
CMS				


 ហត្ថលេខា និង ឈ្មោះអ្នកប្រគល់
 10/09/07

Date: 10.../Sept.../2007
 ហត្ថលេខា និងឈ្មោះអ្នកប្រគល់

 Chuon Sopagna
 Greffier of PTC

ANNEXE 1

**ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI**

**Ministère de la Défense
Le Parquet du Tribunal Militaire
No. 029/99**

Seconde Réquisitoire Introductif

Général Majeur SAV Sok, Procureur du Tribunal Militaire,

- Vu la loi portant sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux cambodgiens, promulguée par le décret No. 06, datée du 8 février 1993;
- Vu la loi de la procédure pénale, promulguée par le décret No. 21, datée du 8 mars 1993;
- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;
- Vu le réquisitoire introductif No. 140 datée du 10 mai 1999 du juge d'instruction du tribunal militaire;

Après avoir examiné le dossier, conclue que : sur la base du résultat de l'instruction du juge d'instruction et sur les réponses de UNG Choeun alias Mok qui a confirmé que Duch était le directeur du centre de sécurité Toul Sleng pendant le régime du Kampuchea Démocratique et impliqué dans le crime contre la sécurité nationale avec l'intention de servir la politique du groupe de Kampuchea Démocratique ;

Par la présente accuse Duch ensemble avec UNG Choeun alias Mok de crime contre la sécurité nationale avec l'intention de servir la politique du groupe de Kampuchea Démocratique, commis pendant la période de 1975 à 1979 ;

Infraction prévue et réprimée par les articles 2, 3 et 4 de la loi portant sur la mise hors de la loi du groupe du Kampuchea Démocratique et l'article 7-A du Décret loi No. 2.

Envoye le dossier, les preuves, ainsi que les personnes concernées au juge d'instruction pour instruire et rendre un mandat de détention pour Duch conformément à la loi.

Phnom Penh, le 10 mai 1999
Le parquet du Tribunal Militaire
Procureur

(Signature et tampon)

Général Majeur SAV Sok

ANNEXE 2

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI

Le Parquet du Tribunal Militaire
No. 044/99

Réquisitoire Introductif

Général Majeur SAV Sok, Procureur du Tribunal Militaire,

- Vu la loi portant sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux cambodgiens, promulguée par le décret No. 06, datée du 8 février 1993;
- Vu la loi de la procédure pénale, promulguée par le décret No. 21, datée du 8 mars 1993;
- Vu le nouvel article 158 disposant que : lois et toutes les normes juridiques du Cambodge qui sauvegarde le domaine de l'Etat, droit et liberté et la propriété légitime des personnes et qui sont conformes à l'intérêt de la Nation devraient continuer à produire leurs effets jusqu'à l'adoption d'un nouveau texte qui les modifie ou abroge, à l'exception de celles contraires à l'esprit de la Constitution.
- Vu la Constitution adoptée par l'Assemblée Nationale du Royaume du Cambodge le 4 mars 1999 durant la session extraordinaire de la deuxième législature.
- Vu la loi No. 01 datée du 15 juillet 1979 ;
- Vu le réquisitoire supplémentaire du juge d'instruction No. 162/99 daté du 31 août 1999 ;
- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;

Décide d'accuser :

- 1- **UNG Choeun**, alias **Mok**, Masculin,
 - Né le jour inconnu, mois inconnu, l'année de Tigre (1927)
 - Au village de Prakeap, Commune de Chieng Tong, District de Tram Kok, Province de Takeo,
 - Domicile (actuel) : Phteah Kandal (Choam) à la frontière cambodgienne-thaïlandaise.
 - Engagement militaire en 1945, de Nationalité Cambodgienne, Ethnique Khmère, Religion Bouddhiste.Nom de l'épouse : Vy Pon, Agée de 40 ans, Ethnique Khmère, Nationalité Cambodgienne, Religion Bouddhiste,
 - Née au Village de Prey Khla, Commune de Koh Andaet, Province de Takeo,
 - Domicile actuel : Phteah Kandal (Choam) à la frontière cambodgienne-thaïlandaise,
 - Nombre d'enfants : 7 (1 garçon et 5 filles)
- 2- **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**,
 - Né le 17 Novembre 1942

- Au village de Poeu Veuy, Commune de Peam Bang, District de Stoeung,
Province de Kampong Thom

- Domicile actuel : Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District
de Samlot, Province de Battambang.

- De Nationalité Cambodgienne, Ethnique Khmère, Religion Christianiste

- Profession : Instituteur et Directeur de la prison Toul Sleng (Régime de
Pol Pot)

- Nom de la femme : Chhim Sophal, Née en 1946, Ethnique Khmère,
Nationalité Cambodgienne, Religion Bouddhiste ;

- Lieu de naissance : Village de Hong Thnot, Commune de Peam,
Province de Kampong Thom ;

- Domicile actuel : (Décédée)

- Nombre d'enfant : 4 : 3 garçons et 1 fille.

DE : Crime de génocide.

En violation de l'article 2 du Décret loi No. 01 daté du 15 juillet 1979.

Commis au Cambodge dans le régime du Kampuchea Démocratique.

Envoie le dossier et le malfaiteur au Juge d'instruction pour procéder
conformément à la procédure pénale en vigueur et demande la détention
provisoire du malfaiteur.

Fait le 06 Septembre 1999
Procureur du Tribunal Militaire
Tampon et Signature
Général Majeur
SAV Sok

ANNEXE 3

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI

Tribunal Militaire
No. 16DK/2002

Mandat de Dépôt

Nous, Ngin San An, Juge d'Instruction du Tribunal Militaire,
- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;
- Vu le réquisitoire introductif No. 004/02 du Procureur du Tribunal Militaire daté du 20 février 2002 ;

Après avoir interrogé la personne mise en examen

Dénommée **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**, et pour assurer le bon déroulement de l'investigation ordonne la détention de **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**,

Agé de 60 ans, du sexe masculin, de l'ethnique Khmère,
Fonction : ancien directeur de la prison de Toul Sleng (S-21) ;
Profession : Instituteur, Directeur du bureau de l'éducation du district de Samlot, Battambang ;
Né au village de Poeu Veuy, Commune de Peam Bang, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;
Domicile actuel : Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District de Samlot, Province de Battambang.
Nom du Père : Kaing Ky, décédé ;
Noms de la mère : Meas Kim Seav, âgée de 79 ans.
Nom de la femme : Chhim Sophal, décédée ; Nombre d'enfant : 4 .
Antécédence judiciaire : emprisonnement pour cause politique,
Arrêté le 10 mai 1999 pour crime contre l'humanité,
Conformément aux articles 5 et 39 de la loi du 10 août 2001, portant sur l'établissement des Chambres Extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens en vue de juger des crimes commises pendant le régime du Kampuchea Démocratique,
Lieu de crime : Cambodge
La date : du 17 avril 1975 au 06 janvier 1979

Le Directeur du Prison et le Parquet du tribunal militaire ont l'obligation d'exécuter ce mandat.

Fait à Phnom Penh, le 22 février 2002

Juge d'Instruction
(Signature et Tampon)
Ngin Sam An

ANNEXE 4

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI

Tribunal Militaire
No. 10/03/DK

Mandat de Dépôt

Nous, Ngin San An, Juge d'Instruction du Tribunal Militaire,
- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;
- Vu le réquisitoire introductif No. 004/02 du Procureur du Tribunal Militaire daté du 20 février 2002 ;

Après avoir interrogé la personne mise en examen

Dénommée **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**, et pour assurer le bon déroulement de l'investigation ordonne la détention de **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**,

Agé de 60 ans, du sexe masculin, de l'ethnique Khmère,
Fonction : ancien directeur de la prison de Toul Sleng (S-21) ;
Profession : Instituteur, Directeur du bureau de l'éducation du district de Samlot, Battambang ;
Né au village de Poeu Veuy, Commune de Peam Bang, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;
Domicile actuel : Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District de Samlot, Province de Battambang.
Nom du Père : Kaing Ky, décédé ;
Noms de la mère : Meas Kim Seav, âgée de 79 ans.
Nom de la femme : Chhim Sophal, décédée ; Nombre d'enfant : 4.
Antécédence judiciaire : emprisonnement pour cause politique,
Arrêté le 10 mai 1999 pour crime contre l'humanité,
Conformément aux articles 5 et 39 de la loi du 10 août 2001, portant sur l'établissement des Chambres Extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens en vue de juger des crimes commises pendant le régime du Kampuchea Démocratique,
Lieu de crime : Cambodge
La date : du 17 avril 1979 au 06 janvier 1979

Le directeur de la prison et le parquet du tribunal militaire ont l'obligation d'exécuter ce mandat.

Fait à Phnom Penh, le 22 février 2003
Juge d'Instruction
(Signature et Tampon)

Ngin Sam An

ANNEXE 5

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI

Tribunal Militaire
No. 19/04/DK

Mandat de Dépôt

Nous, Ngin San An, Juge d'Instruction du Tribunal Militaire,
- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;
- Vu le réquisitoire introductif No. 004/02 du Procureur du Tribunal Militaire daté du 20 février 2002 ;

Après avoir interrogé la personne mise en examen

Dénommée **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**, et pour assurer le bon déroulement de l'investigation **ordonne la détention de Kaing Guek Iev**, alias **Duch**,

Agé de 62 ans, du sexe masculin, de l'ethnique Khmère,
Fonction : ancien directeur de la prison de Toul Sleng (S-21) ;
Profession : Instituteur, Directeur du bureau de l'éducation du district de Samlot, Battambang ;
Né au Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;
Domicile actuel : Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;
Nom du Père : Kaing Ky, décédé ;
Noms de la mère : Meas Kim Seav, âgée de 79 ans.
Nom de la femme : Chhim Sophal, décédée ; Nombre d'enfant : 4.
Antécédence judiciaire : emprisonnement pour cause politique,
Arrêté le 10 mai 1999 pour crime contre l'humanité,
Conformément aux articles 5 et 39 de la loi du 10 août 2001, portant sur l'établissement des Chambres Extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens en vue de juger des crimes commises pendant le régime du Kampuchea Démocratique,
Lieu de crime : Cambodge
La date : du 17 avril 1979 au 06 janvier 1979

Le directeur de la prison et le parquet du tribunal militaire ont l'obligation d'exécuter ce mandat.

Fait à Phnom Penh, le 22 février 2004
Juge d'Instruction
(Signature et Tampon)
Ngin Sam An

A été informé
Phnom Penh, le 22 février 2004
Procureur du Tribunal Militaire
(Signature et tampon)
Général Majeur Prum San Thon

ANNEXE 6

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI

Tribunal Militaire
No. 08/05/DK

Mandat de Dépôt

Nous, Ngin San An, Juge d'Instruction du Tribunal Militaire,

- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;
- Vu le réquisitoire introductif No. 004/05 du Procureur du Tribunal Militaire daté du 24 février 2005 ;

Après avoir interrogé la personne mise en examen

Dénommée **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**, et pour assurer le bon déroulement de l'investigation ordonne la détention de **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**,

Agé de 63 ans, du sexe masculin, de l'ethnique Khmère,

Fonction : Ancien directeur de la prison de Toul Sleng (S-21) ;

Profession : Instituteur, Directeur du bureau de l'éducation du district de Samlot, Battambang ;

Né au village de Poeu Veuy, Commune de Peam Bang, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;

Domicile actuel : Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;

Nom du Père : Kaing Ky, décédé ;

Nome de la mère : Meas Kim Seav, âgée de 79 ans.

Nom de la femme : Chhim Sophal, décédée ; Nombre d'enfant : 4.

Antécédence judiciaire : emprisonnement pour cause politique à l'époque de Sangkom Reastre Niyum,

Arrêté le 10 mai 1999 pour crime de guerre, crime contre les personnes internationalement protégées,

Conformément aux articles 6 et 8 de la loi du 10 août 2001, portant sur l'établissement des Chambres Extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens en vue de juger des crimes commises pendant le régime du Kampuchea Démocratique,

Lieu de crime : Cambodge

La date : du 17 avril 1979 au 06 janvier 1979

Le directeur de la prison et le parquet du tribunal militaire ont l'obligation d'exécuter ce mandat.

Fait à Phnom Penh, le 28 février 2005

Juge d'Instruction
(Signature et Tampon)
Ngin Sam An

A été informé
Phnom Penh, le 28 février 2005
Substitut du Procureur du Tribunal Militaire
(Signature et tampon)
Général Brigadier KIM Horn

ANNEXE 7

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI

Tribunal Militaire
No. 05/06/DK

Mandat de Dépôt

Nous, Ngin San An, Juge d'Instruction du Tribunal Militaire,
- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;
- Vu le réquisitoire introductif No. 004/05 du Procureur du Tribunal Militaire daté du 24 février 2005 ;

Après avoir interrogé la personne mise en examen

Dénommée **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**, et pour assurer le bon déroulement de l'investigation ordonne la détention de **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**,

Agé de 64 ans, du sexe masculin, de l'ethnique Khmère,
Fonction : ancien directeur de la prison de Toul Sleng (S-21) ;
Profession : Instituteur, Directeur du bureau de l'éducation du district de Samlot, Battambang ;
Né au village de Poeu Veuy, Commune de Peam Bang, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;
Domicile actuel : Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;
Nom du Père : Kaing Ky, décédé ;
Noms de la mère : Meas Kim Seav, âgée de 79 ans.
Nom de la femme : Chhim Sophal, décédée ; Nombre d'enfant : 4.
Antécédence judiciaire : emprisonnement pour cause politique à l'époque de Sangkom Reastre Niyum,
Arrêté le 10 mai 1999 pour crime contre l'humanité, crime contre les personnes internationalement protégées
Conformément aux articles 6 et 8 de la loi du 10 août 2001, portant sur l'établissement des Chambres Extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens en vue de juger des crimes commises pendant le régime du Kampuchea Démocratique,
Lieu de crime : Cambodge
La date : du 17 avril 1979 au 06 janvier 1979

Le Directeur de la prison et le parquet du tribunal militaire ont l'obligation d'exécuter ce mandat.

Fait à Phnom Penh, le 28 février 2006
Juge d'Instruction
(Signature et Tampon)
Ngin Sam An

Avait été informé
Phnom Penh, le 28 février 2006
Procureur du Tribunal Militaire
(Signature et tampon)
Général Majeur Prum San Thon

ANNEXE 8

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION RELIGION ROI

Tribunal Militaire
No. 05/06/DK

Mandat de Dépôt

Nous, Ngin San An, Juge d'Instruction du Tribunal Militaire,

- Vu l'affaire criminelle No. 397 datée du 6 mars 1999;
- Vu le réquisitoire introductif No. 004/05 du Procureur du Tribunal Militaire daté du 24 février 2005 ;

Après avoir interrogé la personne mise en examen

Dénommée **Kaing Guek Iev**, alias **Duch**, et pour assurer le bon déroulement de l'investigation **ordonne la détention de Kaing Guek Iev**, alias **Duch**,

Agé de 65 ans, du sexe masculin, de l'ethnique Khmère,

Fonction : ancien directeur de la prison de Toul Sleng (S-21) ;

Profession : Instituteur, Directeur du bureau de l'éducation du district de Samlot, Battambang ;

Né au village de Poeu Veuy, Commune de Peam Bang, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;

Domicile actuel : Village d'O Tuntim, Commune de Ta Saing, District de Stoeung, Province de Kampong Thom ;

Nom du Père : Kaing Ky, décédé ;

Nome de la mère : Meas Kim Seav, âgée de 79 ans.

Nom de la femme : Chhim Sophal, décédée ; 4 enfants

Antécédence judiciaire : emprisonnement pour cause politique pendant le régime de Sangkom Reastre Niyum.

Arrêté le 10 mai 1999 pour crime de guerre, crime contre les personnes internationalement protégées, conformément aux articles 6 et 8 de la loi portant sur l'établissement des Chambres Extraordinaires au sein des tribunaux Cambodgiens en vue de juger des crimes commises pendant le régime du Kampuchea Démocratique, au Cambodge, du 17 avril 1979 au 06 janvier 1979.

Le directeur du la Prison et le parquet du tribunal militaire ont l'obligation d'exécuter ce mandat.

Fait à Phnom Penh, le 28 février 2007

Juge d'Instruction

(Signature et Tampon)

Ngin Sam An

Avait été informé

Phnom Penh, le 28 février 2007

Procureur du Tribunal Militaire

Signature